Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 400-22 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2022, Mme la conseillère Pascale Poulin a donné avis de motion et déposé le projet de règlement 400-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, a être adopté lors d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue le 21 février 2022 à 20h00 à l'édifice municipal (510 rang Sud).

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 8 février 2022.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt de projet de règlement 400-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux à chacun des 2 endroits désignés par le conseil ce 8 février 2022 entre 13 h et 16 h ainsi que le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 février 2022.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière